

Nous devons à F. Moreau (*in litt.*) secrétaire du B.J.N. - V.W.G., de pouvoir préciser cette limite. En effet, K. Desmet, membre du B.J.N. - V.W.G., au cours d'une recensement — en 1968 — des cas de nidification du Vanneau dans la région de Gand, a mis en évidence la présence de l'espèce en plusieurs endroits :

- Vinderhoutte, 2 couples, sur \pm 6,5 ha ;
- Mariakerke, Evergem, 16 couples, sur \pm 25 ha ;
- Drogen, 7 à 8 couples, sur \pm 10 ha ;
- Gand, Sud-Est, 4 couples sur 15 à 20 ha.

Il en résulte que toute la région périphérique gantoise est à inclure dans la zone septentrionale de nidification. F. Moreau précise que, en 1965 déjà, il a pu constater la présence du Vanneau dans cette région, en période de nidification, spécialement dans les prairies marécageuses au bord de la Lys, à Drogen.

En plus de ces données, K. Desmet a relevé 4 couples sur \pm 300 ha, le long de l'Escaut, près d'Audenaarde. Quoique encore isolé, cet apport est intéressant car il met en évidence la probabilité d'une nidification disséminée dans la zone s'étendant entre les Polders, le Brabant et la dépression de la Haine.

COA / J. TRICOT.

A propos de l'errance hivernale du Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*).

En cours de lecture de l'article d'A. Michaut, intitulé : « La Forêt de Compiègne » (*Le Passer*, bulletin n° 3 : 4, 1968), notre attention avait été attirée par l'indication de la présence du Grimpereau des bois, dans cette forêt. Deux individus y avaient été bagués en 1967 et un en 1968. La région décrite, entre Paris et Saint-Quentin, se situant à grande distance de la zone de nidification la plus proche (Ardenne belge), l'époque de ces captures était particulièrement intéressante à connaître. A. Michaut (*in litt.*) a bien voulu nous les préciser : 29 IV 1967, 3 II 1968 et 27 III 1968, corrigeant par la même occasion le texte primitif (2 captures en 1968 et non en 1967). Il s'agit donc plus que probablement d'exemplaires erratiques en déplacement postnuptial. En Belgique, une seule donnée concerne l'espèce en dehors de l'aire de reproduction : Zwijnaarde, 9 II 1965 (*Avifaune de Belgique*, 1967).

COA / J. TRICOT.

A propos de la voix de la Marouette de Baillon (*Porzana pusilla*) et de la Marouette poussin (*Porzana parva*).

Dans une lettre publiée par *British Birds*, 61 (sept. 1968) : 422-423, un ornithologue suédois jettait le doute sur toutes les identifications *auditives* connues de la Marouette de Baillon et de la Marouette poussin et mettait en garde les ornithologues de terrain contre les identifications de ces deux espèces, basées uniquement sur la voix.